

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois le **vingt-et-un septembre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le quatorze septembre deux mille vingt-trois** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absents avec pouvoir :

Didier DUPIN donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK
Marcel DUMAS donne pouvoir à Sylvie RENARD

Absent sans pouvoir : Patrick PORNET (arrive à 20h15)

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Roseline TRAMBOUZE

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **Convention de mise à disposition de la salle des sports à l'ADAPEI IME Le Mayollet**

Mme VALADE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de mise à disposition de la salle des sports à l'ADAPEI IME Le Mayollet, pour la saison 2023 / 2024 (du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024), pour des séances de sport les lundis après-midi pour des enfants atteints de déficience intellectuelle.

Pour information, il est proposé de déroger à la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018 qui fixe les tarifs et donc de mettre à disposition ces locaux à titre gratuit, la gratuité étant justifiée par l'intérêt général de la démarche (insertion, action en faveur de jeunes en difficultés...).

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention de mise à disposition avec l'ADAPEI IME Le Mayollet.

- **Durée d'amortissement du fonds de concours versé à Ophéor pour les travaux de la création de logements accessibles à l'ancien presbytère**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait approuvé une délibération le 17 septembre 2020 pour le versement de la subvention forfaitaire de 300 000 € à OPHEOR en échelonnant sur 5 exercices (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) à parts égales, soit 5 fois 60 000 €. Cependant, la durée d'amortissement du fonds de concours n'étant pas précisée, il s'agit d'apporter cette précision sur une nouvelle délibération.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à fixer la durée d'amortissement de ce fonds de concours à 15 ans pour chaque versement.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette durée d'amortissement de ce fonds de concours.

QUESTIONS DIVERSES

- **Décision Modificative n°1**

Madame VALADE informe que suite à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 et à l'application de la fongibilité des crédits, il n'y a pas lieu de délibérer sur ce point mais d'en informer les conseillers.

Ainsi, pour réajuster les crédits en section de fonctionnement, les crédits sont insuffisants sur le compte 66111 – intérêts réglés à l'échéance, en raison de l'emprunt contracté en cours d'année.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Chapitre 66 compte 66111 – intérêts réglés à l'échéance : + 8 136.34 € 023 : - 8136.34 €	Opération 101 compte 2041582 : - 8 136.34 €
Recettes		021 : - 8 136.34 €

- **Remerciements de l'association comité FNACA**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de cette association qui remercie la municipalité pour la subvention accordée cette année.

- **Remerciements de l'association Les Aiglons**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de cette association qui remercie la municipalité pour la subvention exceptionnelle accordée lors du 70^{ème} anniversaire du club.

[Arrivée de Monsieur PORNET à 20h15]

- **Diverses parcelles en vente dans le bourg**

- Monsieur le Maire informe qu'un propriétaire souhaite vendre à la commune une parcelle située sur le chemin de Ronde. Il s'agit de la parcelle cadastrée section B n°519, d'une superficie totale de 73 m², qui appartient actuellement à M. Laville.

Cette acquisition serait proposée pour un montant d'1 € le m² dans la mesure où il s'agit pour la commune d'intégrer cette parcelle dans son patrimoine et donc d'en assurer l'entretien.

Monsieur le Maire ajoute que de nombreux visiteurs empruntent le chemin de Ronde et qu'il est nécessaire que ces parcelles doivent être bien entretenues.

Ce point sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire explique que le propriétaire d'une parcelle située montée de la Source (juste après le virage) souhaite céder gratuitement une partie de son terrain comprenant le muret. Les frais de géomètre seraient à la charge du propriétaire. Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrée B n°2328, qui appartient à M. Odin.
- Monsieur le Maire informe également que Mme Rey, propriétaire de la parcelle cadastrée section B n°2232 souhaite en vendre une partie. Une division de parcelle sera nécessaire. Le coût d'acquisition serait d'1 € le m², elle se situe au centre du village. Les frais de géomètre seraient à la charge de la commune. Des travaux d'embellissement de cette parcelle seraient par la suite envisagés pour embellir l'entrée du village.

Madame Trambouze demande si c'est un objectif de la commune d'acquérir les autres parcelles qui se situent autour. Monsieur le Maire lui répond que pour l'instant, cela n'est pas à l'étude. Monsieur Alex souligne que ces parcelles devront être entretenues.

- **Cabinet médical**

Monsieur le Maire informe que les travaux de maçonnerie se sont très bien déroulés. La pose des menuiseries par l'entreprise Cizeron se fera début octobre. La création d'une sortie de l'espace médical est achevée avec busage du fossé. Il y aura donc un seul sens de circulation sur ce site. Il fait part qu'aujourd'hui, le cabinet est pratiquement complet. Les deux internes s'installeront certainement en avril 2024, elles préparent leur thèse. Un médecin roumain doit nous faire part de sa candidature courant octobre. Monsieur Moiron, chef de service CH de Roanne qui suit de près ce dossier, s'est proposé de présenter le projet aux nouveaux internes.

Madame Stalars explique qu'elle a reçu une pédicure podologue et une ostéopathe qui seraient également intéressées pour s'installer dans ce cabinet.

Madame Valade informe qu'un cabinet d'expertise-comptable apportera son aide pour la rédaction des baux commerciaux. De plus, une réunion d'information sera également organisée avec les professionnels de santé pour qu'ils soient eux aussi accompagnés dans l'élaboration d'un règlement intérieur. Ils verront par la suite comment ils souhaitent s'organiser entre eux.

Monsieur Girardin demande si les habitants de Perreux seront prioritaires pour avoir un médecin traitant. Madame Stalars lui répond que ce sujet n'a pas encore été abordé avec les deux internes, elle en discutera avec ces dernières en début d'année.

Monsieur le Maire rappelle que le Département ne subventionne pas pour les travaux d'aménagement puisque nous n'avons pas de médecin au début des travaux. La Région, quant à elle, nous accorde une subvention de 60 000 €, ce qui est remarquable et Monsieur le Maire en profite pour remercier la Région. Il informe qu'un courrier sera envoyé au Président de Roannais Agglomération pour lui demander une aide financière bien que les travaux soient commencés. Un nouveau courrier sera envoyé aussi au Président du Département. Monsieur le Maire souligne que les dossiers de demandes de subvention sont complexes, les délais de réponse sont très longs et les travaux ne doivent pas commencer avant la notification. Il souligne que le budget alloué à ces travaux sont relativement faibles et malheureusement ce n'est pas mis en valeur. Un courrier sera également envoyé aux Maires de l'ancienne communauté de communes pour leur expliquer l'évolution du projet.

- **Repas des anciens**

M. le Maire précise que le repas des Anciens se déroulera le 15 octobre prochain, avec le même traiteur, M. David Da Costa, mais avec un nouvel orchestre. Se proposent pour le service : M. le Maire, Mme STALARS, Mme VALADE, Mme TRAMBOUZE, M. DUCROS, Mme PERRET, M. LAREURE et M. ALEX, Mme ROUVIDAN. Un mail sera envoyé aux jeunes conseillers pour leur demander s'ils seraient intéressés pour aider ce jour-là.

- **Commission fleurissement**

M. Lareure informe que la remise des prix du concours maisons et jardins fleuris aura lieu le samedi 21 octobre. Quelques modifications ont été apportées pour la remise des prix. Mesdames Perret et Trambouze expliquent que cette année, une cagette de plantes vivaces et de plants de fraisiers framboisiers sera offerte aux participants n'ayant pas reçu de prix. Ce cadeau remplacera le bon d'achat. Elles font part qu'un fleurissement se fera cet hiver à la mairie, à l'école et à l'église afin de ne pas laisser les pots vides durant cette période.

Monsieur Pornet informe que suite au passage du jury départemental, la commune peut concourir au village fleuri une fleur parce qu'elle répond aux conditions et que Perreux a fait des efforts. Monsieur Lareure tient à remercier les personnes qui ont arrosé les fleurs rue des écoles et place Verdun.

- **Perreux village de caractère**

Monsieur le Maire rappelle que vendredi 22 septembre, il recevra le Département et les 12 Maires des communes de la Loire pour recevoir la labellisation Village de caractère.

- **Intervention de Madame Perret**

Elle demande s'il est envisageable de mettre une protection sur le poteau qui se trouve devant la SAC. Monsieur Ducros rajoutera ce point à l'ordre du jour de la commission voirie.

- **Intervention de Monsieur Girardin**

Il remercie l'ensemble du Conseil Municipal qui a pris part à leur peine.

RAPPEL DE DATES

- Cérémonie des Harkis : lundi 25 septembre à 11h30
- Commission voirie : samedi 7 octobre à 8h30 en mairie
- Repas des anciens : dimanche 15 octobre
- Prochain Conseil Municipal : jeudi 19 octobre 2023 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h17.

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance,

Roseline TRAMBOUZE